

# Les 200 € arrivent en janvier

## La Mairie peut encore mieux faire

Nous avons obtenu la prime de fin d'année versée sous la forme d'une Allocation Prévoyance Santé (APS) en décembre 2007 avec l'engagement de reconduire et négocier tous les ans le montant de cette allocation. Cet engagement a été de nouveau annoncé le 30 octobre 2008, quand nous avons été reçus par l'adjointe au Maire, chargée du personnel.

## La Mairie de Paris ne négocie plus Où est le dialogue social ?

⇒ D'une façon unilatérale, le Maire de Paris a décidé de ne pas augmenter l'APS (Allocation Prévoyance Santé) annuelle dite prime de 200 € et de la limiter à l'indice 638 brut excluant 700 salariés du bénéfice de cette prime.

⇒ La CGT a demandé une revalorisation à la hauteur de 500 €. Le pouvoir d'achat est en chute libre et la Mairie de Paris a les moyens financiers pour verser une prime de vie chère pour tous de 500 € minimum.

La CGT s'adresse au Maire de Paris pour que le Conseil de Paris, lors de sa séance du 15 décembre, prenne en considération la situation salariale du personnel et décide d'attribuer cette prime de vie chère comme le font des nombreuses communes où les agents bénéficient des primes similaires à la fin de l'année.

## Sur l'APS mensuelle

L'intervention de la CGT avait abouti à la création de celle-ci en juillet 2006 à hauteur de 12 € et à l'indice brut de 280.

Nous demandons depuis que la participation de l'employeur à la cotisation mutualiste représente 50 % de celle-ci et pour tous les salariés de la Ville de Paris, du Département et du CASVP.

**Depuis, il y a eu des avancées et nous avons obtenu :**

⇒ Une augmentation de la participation de l'employeur de 15 à 18 € (+ 3 €).

⇒ L'élargissement du périmètre du nombre de bénéficiaires en portant la barrière indiciaire de l'indice 307 brut à l'indice 323 brut.

### Catégorie C

Echelle 3, jusqu'au 6<sup>ème</sup> échelon (indice brut 318)

Echelle 4, jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon (indice brut 323)

Echelle 5, jusqu'au 4<sup>ème</sup> échelon (indice brut 322)

### Catégorie B

Jusqu'au 2<sup>e</sup> échelon de la 1<sup>ère</sup> grille de la catégorie B (indice brut 315)

### La CGT demande l'ouverture de négociations :

⇒ Une prise en charge par l'employeur de la cotisation mutualiste à hauteur de 50 % pour tous les salariés de la Ville, le Département et du CASVP.

⇒ Une négociation globale sur le régime indemnitaire.

⇒ Une prime de fin d'année de vie chère pour répondre à l'urgence sociale.

# Elections des représentants du Personnel

Les 8 et 9 Janvier 2009

**Votez CGT**

Tel: 01 44 52 77 05 - Mail: [syndicat.cgt@paris.fr](mailto:syndicat.cgt@paris.fr)

CETTE FOIS CI! C'EST DÉCIDÉ  
J'É VOTE CGT!



le 4 décembre 2008

Union Syndicale CGT des Fonctionnaires et des Salariés des Services Publics Territoriaux Parisiens (actifs et retraités)

3 Rue du Château d'Eau 75010 Paris ☎01.44.52.77.05 FAX 01.44.52.77.29 ✉cgt.syndicat@paris.fr

Site Internet : <http://www.us-cgt-spp.org>